

Encore une fois, un syndicaliste, un militant des droits de l'homme est mis en garde à vue puis convoqué devant les tribunaux où il comparaitra le 29 juin à Marseille.

Encore une fois, il s'agit de Charles Hoareau, militant de la CGT-chômeurs, qui a eu sans doute le tort de gagner devant la justice pour que ceux que l'on appelle maintenant les « recalculés » touchent ce qui devait leur revenir, que les chômeurs reçoivent désormais la prime de Noël, que des sans-papiers ne soient pas expulsés et que les habitants de la Rue du Sud et d'ailleurs ne soient pas expulsés des logements...

Là, ce sont les salariés d'ADOMA qu'il accompagne dans leur lutte qu'ils ont gagnée au tribunal. Malgré 7 décisions de justice en leur faveur, les salariés n'ont été ni réintégrés, ni payés.

C'est bien connu quand on ne peut pas critiquer un combat, on tente de le discréditer en s'attaquant aux personnes qui le portent. Charles Hoareau, en qualité de syndicaliste et de militant sur le terrain des luttes, est une fois de plus menacé ! Son cas n'est malheureusement que le symbole de la tentative d'intimidation et de la répression bien réelle, et tous les jours plus grande, de ceux qui revendiquent, s'organisent, refusent, luttent et même de ceux qui gagnent devant les tribunaux !

Pour ne citer que les plus récents, le 14 mai 74 responsables syndicaux des électriciens-gaziers étaient placés en garde à vue.

Nous refusons cette criminalisation de l'action militante en général et syndicale en particulier et nous dénonçons cette répression des militants.

Nous serons aux côtés de Charles Hoareau le 29 Juin à Marseille devant le tribunal et aux côtés des militants injustement poursuivis.